

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES

DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 12 DÉCEMBRE 2025

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Président par le Conseil Communautaire du 04.10.2022 visée en Préfecture le 14.10.2022 ;
- Vu l'article R.2122-8 du code de la commande publique ;
- Considérant les besoins du service des transports de procéder aux réparations de carrosserie du bus n°47 immatriculé EB-995-XX ;
- Vu l'estimation du besoin inférieure au seuil de procédure de 40 000 €HT ;
- Considérant que la proposition de l'entreprise ALPES CARS ET BUS située au 1 cours Ladouce, 05 000 GAP est apparue comme économiquement intéressante pour la Collectivité et répond de manière satisfaisante à ses besoins ;

DECIDONS

Article 1 :

Il est conclu un marché sans publicité ni mise en concurrence pour une réparation de carrosserie, du bus n°47 immatriculé EB-995-XX selon devis N° 301Y110007 du 25/11/2025 proposé par la Société ALPES CARS ET BUS située au 1 cours Ladouce, 05 000 GAP.

Article 2 :

Le présent marché est conclu pour un montant de 8 580,00 € HT (soit 10 296,00 € TTC).

Le marché est conclu pour une durée de livraison de 3 mois.

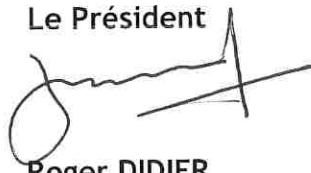
La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget transports urbains 2025.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général Délégué à la Mobilité sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente.

FAIT ET ARRÊTÉ à Gap, le 12 décembre 2025

Le Président



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 22/01/2026
Publié ou notifié le : 22/01/2026

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CA GAP (05)

Utilisateur : ACTES AGGLO

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2025_12_92
Objet :	Il est conclu un marché sans publicité ni mise en concurrence pour une réparation de carrosserie, du bus n°47 immatriculé EB-995-XX selon devis N° 301Y110007 du 25/11/2025 proposé par la Société ALPES CARS ET BUS située au 1 cours Ladoucette, 05
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-12-15 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-200067825-20251215-D2025_12_92-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1.1 Ko
Nom métier : 005-200067825-20251215-D2025_12_92-AI-1-1_0.xml		
Document principal (Acte individuel)	application/pdf	82.8 Ko
Nom original : D_4198.pdf		
Nom métier :		
99_AI-005-200067825-20251215-D2025_12_92-AI-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	22 janvier 2026 à 15h42min52s	Dépôt initial
En attente de transmission	22 janvier 2026 à 15h42min54s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	22 janvier 2026 à 15h43min00s	Transmis au MI
Acquittement reçu	22 janvier 2026 à 15h43min09s	Reçu par le MI le 2026-01-22

